

Circulation douce



L'agglomération Val Parisis a installé des « sas vélos » sur la chaussée Jules César à Beauchamp. Il s'agit d'espaces aménagés spécialement pour les cyclistes dans un carrefour à feux tricolores.

▼ Contenu

Les vélos se placent ainsi devant les voitures et se positionnent éventuellement pour tourner à gauche. Les véhicules motorisés doivent donc rester en retrait derrière le sas même si aucun vélo ne s'y trouve.

Et les panneaux ?

Les panneaux « tout droit » ou « tourne-à-droite » autorisent les vélos à dépasser le feu rouge pour aller dans les directions indiquées, en cédant le passage aux piétons et aux véhicules qui bénéficient du feu vert.